

Assas

Session : Septembre 2017

Année d'étude : Troisième année de Licence Droit / *M1 Droit*

Discipline : *Contentieux administratif*
(Unité d'Enseignements Complémentaires 1)

Titulaire(s) du cours :
M. Bertrand SEILLER

Document(s) autorisé(s) :

Les étudiants traiteront en 1h30 et sans document complémentaire, les questions suivantes notées chacune sur 5 points :

1. L'obligation d'exécuter la chose jugée par le juge administratif est-elle absolue ?
2. Que penser de la règle selon laquelle la décision attaquée devant le juge administratif doit faire grief pour que le recours soit recevable ?